



---

*Comité de vigilance du  
Lieu d'enfouissement technique (LET)  
de Saint-Étienne-des-Grès*

---

**COMITÉ DE VIGILANCE DU LET DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS  
PROJET DE PROCÈS-VERBAL**

**Les membres du Comité de vigilance du site LET de Saint-Étienne-des-Grès se sont réunis le 1er mai 2019 au Centre communautaire de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, à 19h**

Étaient présents :

Thierry Archambault-Laliberté, Conseil régional de l'environnement Mauricie  
Marc Bastien, Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès  
Véronique Dugré, Groupe Place du moulin  
Jean-Yves Guimond, Coopérative PHÉNIX  
Réal Pellerin, Citoyen de Saint-Étienne-des-Grès  
Pierre Tardif, Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

Était absent : Michel Bourassa, MRC de Maskinongé

Ressource externe : Danielle Larose, secrétaire et modératrice du comité de vigilance.

Invités : Mme Julie Bourassa, M. Sc., chef de service environnement  
M. Stéphane Comtois, ing., directeur opérations & infrastructures

**1. Mot de bienvenue**

Le président souhaite la bienvenue à tous les membres à 19h.

## **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Suite à la lecture de l'ordre du jour par le président, il est proposé par Marc Bastien et appuyé par Véronique Dugré d'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec les modifications suivantes :

Ajouter le point 10.1 Rapport annuel

Adopté par les membres.

## **3. Adoption du procès-verbal du 8 janvier 2019**

Le président vérifie que chacun a pris connaissance du procès-verbal (pv) de la réunion du 8 janvier. Il rappelle que les membres avaient reçu le projet le 21 janvier et la version avant adoption le 11 février. Il est proposé par Pierre Tardif, appuyé par Véronique Dugré, d'adopter le procès-verbal.

Adopté par les membres.

### **3.1 Suivi du P.V. du 8 janvier 2019 (Cf Tableau en annexe)**

En faisant référence au tableau des suivis, les membres sont informés :

- que le détail sur la provenance des matières enfouies au LET est fourni chaque année à l'Annexe 1 du rapport annuel. Ladite Annexe indique la nature des matières enfouies (domestique, ICI, refus d'écocentres, refus du centre de tri, recouvrement journalier) et la municipalité d'où ces matières proviennent.
- que la RGMR a rencontré l'UPA Mauricie en février dernier pour informer l'organisme des projets de la RGMRM à l'égard du projet de récupération et de valorisation des résidus organiques en Mauricie. L'UPA s'est montrée favorable à ce projet et disposée à diffuser l'information auprès de ses membres; ceux-ci pouvant être intéressés à recevoir le compost sur leurs terres selon le cadre réglementaire en vigueur. Toutefois, l'UPA ne peut se substituer aux firmes qui offrent le service professionnel d'agronomes. Il est rappelé que la valorisation agricole du compost est un geste professionnel réservé aux agronomes.
- qu'une lettre a été envoyée à monsieur Lalonde de la MRC de Maskinongé pour s'assurer de la présence d'un représentant de la MRC au Comité de vigilance;
- que le rapport annuel a été déposé et que le sujet sera discuté au point 10.1 de la présente réunion;
- que les autres sujets (matières organiques, modifications des règles de régie interne) seront traités au cours de cette présente réunion.

## **4. Dépôt des avis de non-conformités**

Les avis seront d'abord déposés au Conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM) à la fin du mois de mai puis seront

acheminés aux membres du Comité. De façon générale les avis sont en lien avec l'équipement en réparation.

## **5. Dépôt du registre des plaintes d'odeurs**

Au cours de la période de janvier à mai, 2 plaintes ont été reçues.

1. Lors d'une panne électrique, la torchère s'est arrêtée et l'alarme ne s'est pas déclenchée ce qui a causé l'échappement d'odeurs dans l'air pendant une durée d'environ 12 heures; le problème de transmission d'alarme a depuis été résolu.
2. La source de l'odeur n'a pas été identifiée, mais ne provenait pas du site.

## **6. Dépôt du registre des matières reçues**

Pierre Tardif fait circuler quatre tableaux :

1. Le tonnage réel mensuel des matières reçues au site d'enfouissement en 2018 et les prévisions 2018;
2. Le tonnage réel mensuel de la collecte sélective en 2018 et les prévisions 2018;
3. Le tonnage réel mensuel (janvier à mars) des matières reçues au site d'enfouissement en 2019 et les prévisions 2019;
4. Le tonnage réel mensuel (janvier à mars) de la collecte sélective en 2019 et les prévisions 2019.

Les membres constatent que l'écart avec les prévisions en 2018, est d'environ 5 000 tonnes. Cette variation dépend des arrivages et des événements tels que les inondations qui engendrent plus de matières destinées au site. On précise aussi que l'écart peut être dû aux matières de la société Matrec en provenance de la région de Québec.

On rappelle que le site a une capacité annuelle de 180 000 tonnes. En 2018, 163 363 tonnes de matières ont été reçues. La perspective 2019 est de 156 000 tonnes.

## **7. Collecte sélective et valorisation**

a. Une visite d'un centre de compostage semi-fermé de même type que celui qui serait construit en Mauricie, est prévue le samedi 4 mai en Ontario, avec les citoyens de Saint-Étienne-des-Grès et les membres du conseil municipal.

b. Une demande de financement sera déposée à la fin juin au Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC). Le programme du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques finance jusqu'à 50% des coûts d'installation. Le coût du projet est estimé de façon préliminaire entre 16 et 20 millions.

### **7.1 Matières organiques**

- a. On prévoit organiser des séances d'information sur l'utilisation du bac brun et sur le compostage lors de l'implantation du projet. Déjà la RGMRM participe à plusieurs événements pour sensibiliser les citoyens. Ceux-ci démontrent un bon intérêt.
- b. Seules les matières organiques en provenance de la Mauricie seront traitées dans le centre de compostage. Sous toute réserve, cela pourrait inclure les matières en provenance de la ville de La Tuque.
- c. L'Évaluation à jour et pour les 20 prochaines années du gisement de résidus organiques est confiée à la firme Solinov. Pour ce faire, la firme tient compte des données socioéconomiques et de la densité de la population urbaine, semi-urbaine et agricole. Pour les matières organiques domestiques, on estime à 100 kg de matières récupérées par habitant par année. Il est mentionné que les matières organiques récupérées et compostées représente environ 60% des résidus organiques générés par les citoyens. Ce 60% correspond aussi à l'objectif de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.
- d. L'implantation du bac brun se fera progressivement sur l'ensemble du territoire. Sur la base de plusieurs autres implantations de bacs bruns au Québec, il est estimé que l'atteinte de l'objectif de 60% de matières organiques récupérées pourrait être atteint dès les premières années.
- e. À la question de savoir si Pour l'instant, les municipalités prévoient adopter des règlements pour obliger les citoyens à récupérer les matières organiques, il est répondu que les élus ne se sont pas penchés sur ce sujet. On se questionne plutôt sur l'adoption de nouvelles règles imposées aux entrepreneurs qui font la collecte sélective. Il y a des discussions sur l'implantation d'une collecte intelligente qui consisterait à munir les bacs à ordures d'une puce électronique pour que les camions de collecte puissent comptabiliser le taux de présentation du bac à la rue.
- f. Actuellement, il y a un comité GMR qui est en train de mettre en place le programme des bonnes pratiques au plan des municipalités, des MRC et des régies intermunicipales. Ce programme d'excellence est coordonné par Recyc-Québec et par Réseau Environnement.
- g. Un membre demande si le ministère de l'Environnement fera une surveillance de l'enfouissement des matières organiques. Nous n'avons pas d'information à cet effet mais le ministère travaille actuellement à l'élaboration de divers règlements dont, notamment, un règlement sur le bannissement de l'enfouissement des matières organiques.

h. Les municipalités pourront avoir un levier de plus lors de l'octroi des contrats de collecte. Par exemple, on pourrait prévoir émettre des avis ou des amendes aux citoyens qui ne se conforment pas. Les municipalités auront tout intérêt à ce que la collecte des matières organiques fonctionne bien, car la redevance dépendra de la performance de valorisation.

i. Est-ce que la Régie devra constituer un autre comité de vigilance et si oui, selon quelles modalités Est-ce que le comité de vigilance aura le mandat du compostage? Pierre Tardif propose qu'un mandat soit donné à Me Larose pour savoir si la Régie devra formellement créer un comité de compostage et si oui, quelles en seront les formalités. Me Larose accepte. Déjà, des Régies confient au comité de vigilance Lieu enfouissement technique (LET) le mandat du compostage.

## **8. Suivi environnemental**

### **8.1 Biogaz et suivi du projet de raffinage**

La Régie est à l'étape de définir le partenariat et de faire les démarches auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

### **8.2. Système de captage des lixiviats**

Au cours des trois prochaines semaines, il y aura démarrage des systèmes des boues des fosses septiques. Les tests sont en cours.

### **8.3. Niveau de concentration de méthane**

Les prochaines mesures seront effectuées ~~informations seront disponibles~~ à la fin du mois de mai et au début de juin.

### **8.4 Recouvrement**

Les travaux sont en retard d'un mois dû à la température. Au cours de la première semaine de mai, il y aura transport du sable. Les travaux de recouvrement devront débiter la troisième semaine de juin.

## **9. Accompagnement/Secrétariat et « Statuts et règles de fonctionnement »**

### **9.1 Accompagnement/Secrétariat**

Les membres se sont réunis à huis clos pour discuter du renouvellement du mandat de me Larose à titre de secrétaire et modératrice du comité de vigilance. La RGMRM a examiné le renouvellement de l'offre pour 4 séances incluant la présente séance. La

décision appartient aux membres du Comité. Après délibération, les membres acceptent l'offre à l'unanimité.

## **9.2 « Statuts et règles de fonctionnement »**

Me Larose présente les modifications qui ont été apportées aux règles de fonctionnement du Comité tels que discuté à la réunion du 8 janvier 2019. Les membres sont satisfaits et approuvent les modifications. Une copie des règles révisé sera transmise à chacun.

## **10. Varia**

### **10.1 Rapport annuel**

Le rapport annuel a été transmis aux membres par intranet le 24 avril 2019.

Les membres ont formulé leurs commentaires et questions:

- Tableau des tonnages : tous les résidus non recyclables du centre de tri sont attribués à la municipalité de Saint-Étienne, car le centre est sur son territoire.
- Les ratios des villes de Trois-Rivières et de Shawinigan présentent une faible performance. Les municipalités devront sensibiliser davantage leurs citoyens.
- La plantation se fera là où il y a eu du défrichage. Le syndicat forestier (Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie) a le mandat de planter plusieurs espèces afin de créer une mixité.
- Le fait que le manganèse soit plus haut dans certains piézomètres ne crée pas de problème
- Le taux d'azote est élevé dans certains piézomètres. L'azote provient probablement de l'ancien site, mais il a tendance à diminuer. Il n'y aura pas de fertilisation du sol cette année, ce qui contribuera à faire baisser ce taux.
- Les puits: Les piézomètres sont échantillonnés 3 fois par année. Le temps de purge varie en fonction du puits afin d'éviter l'eau stagnante. Il y a 2 puits qui sont vides.

### **11. Prochaine rencontre**

La prochaine rencontre est fixée au mardi 1 octobre à 19 h.

### **12. Levée de la rencontre**

Le Président lève la séance autour de 20 h 30 sur proposition de Thierry Archambault-Laliberté, appuyée par Pierre Tardif.